



MAIRIE de
CADALEN
81600

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2025

Commune de CADALEN : Commune rurale du Tarn dont la population totale au 1^{er} janvier 2024 est de 1573 habitants (Source INSEE).

I – Cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal avec reprise des résultats de l'exercice 2024 après le vote du compte administratif. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux et sur le site de la mairie <https://www.cadalen.fr/>, rubrique « Vie municipale », « Budget »

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui porte les projets concernant le patrimoine de la commune (amélioration, réhabilitation, construction de bâtiments ou d'équipements publics, réfection de la voirie...)

II – La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La fusion au 1^{er} janvier 2017 des communautés de communes de Tarn & Dadou, du Rabastinois et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois en Communauté d'Agglomération « Gaillac-Graulhet » a eu pour conséquence le transfert des compétences « Scolaire, Périscolaire » et « Voirie » (hors agglomération).

- La commune ne perçoit donc plus le produit de la facturation des repas, celui-ci est encaissé par la communauté d'agglomération,

- La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet à mis à disposition de la commune une plateforme « Agglotech » permettant aux différents services de la communauté de faire des demandes d'intervention effectuées par les agents communaux dont les heures saisies sur cette plateforme donneront lieu, après validation par les services de l'agglomération, au remboursement des heures effectuées.

- Par délibération du 22 mars 2021, la **Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a engagé plusieurs actions visant à développer la dynamique de bloc communal** :

- **L'animation du projet de territoire**, au travers notamment de l'établissement de feuilles de route politiques sur l'ensemble des politiques publiques qui viendront préciser le projet inscrit au CRTE.
- **Le Pacte Financier et Fiscal**
- La création **d'un service dédié aux Communes**, le « Bureau des Communes », chargé de renforcer les mutualisations et l'ingénierie mutuelle entre les Communes et la Communauté d'Agglomération.
- L'élaboration de **conventions de partenariat sur la période 2022-2026**, visant à établir un plan d'actions pluriannuel partagé et à identifier les moyens réciproques mis à disposition, dans le but de réaliser les projets et gérer les services.

Les **objectifs des conventions de partenariat** entre la Commune et la Communauté d'Agglomération sont :

- **de renforcer la convergence de l'action du bloc communal au service des priorités de développement et du projet du territoire,**
- **de rendre plus lisible l'action** pour les Citoyens, les acteurs du territoire, et les partenaires institutionnels co-financeurs des projets (Europe, Etat, Région Occitanie, Département du Tarn, ...).
- **d'optimiser les co-financements** sur les projets d'investissement.
- dans un souci d'optimisation des moyens, **de déterminer les mutualisations et mises à disposition de services et de moyens** pour l'exercice des compétences transférées et non transférées

Au 1^{er} janvier 2025, la compétence Assainissement est exercée par le Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG). Celle-ci était, depuis le 1^{er} janvier 2020, exercée par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet conformément à la loi NOTRe. Ainsi, le Syndicat devient l'unique entité compétente en assainissement pour prendre l'ensemble des décisions nécessaires à la continuité du service : établir le budget, fixer et délibérer les tarifs et les règlements, décider des modalités d'exploitation, assurer l'exploitation et l'investissement, facturer, informer les usagers etc...

- La commune verse à la Communauté d'agglomération une attribution de compensation en fonctionnement de 63 447 € au titre du transfert de la compétence « Scolaire, Périscolaire », une attribution de compensation de fonctionnement au titre de la compétence « Voirie » (hors agglomération) pour un montant de 4 128.00 € et une attribution de compensation d'investissement au titre de la compétence « Voirie » (hors agglomération) pour un montant de 63 074.00 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (poids public, locations de salles communales), aux loyers communaux, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations.

Pour 2025, elles représentent **1 438 465.77 €** (*dont reprise du résultat reporté 2024 de 336 656.96 €*) contre **1 811 588.35 €** (BP + DM), montant voté en 2024 (*dont 758 995.35 € d'excédent de fonctionnement 2023 reporté*)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **1 438 465.77 €** contre **1 811 588.35 €** (BP + DM) montant voté en 2024.

En 2025, les charges de personnel ont été votées pour un montant de **355 000.00 €** (Chapitre 012).

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025
Date de réception de l'AR: 11/04/2025
081-218100469-DE_2025_16-DE
A G E D I

a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement (Présentation par chapitres)

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget 2024 (BP+DM)	Budget 2025	Evolution 2024/2025
011	Charges à caractère général	298 400.00	335 300.00	
012	Charges de personnel	305 195.00	355 000.00	
014	Atténuation de produits	69 015.00	67 575.00	
65	Autres charges de gestion courante	1 045 717.81	562 471.21	
	Total des dépenses de gestion des services	1 718 327.81	1 320 346.21	-23.16%
66	Charges financières	19 253.44	26 118.24	
67	Charges exceptionnelles	3 500.00	3 500.00	
022	Dépenses imprévues	0.00		
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 741 081.25	1 349 964.45	-22.46%
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	
042	Opération d'ordre entre section	70 507.10	88 501.32	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 811 588.35	1 438 465.77	-20.60%

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	Pour Mémoire Budget 2024 (BP+DM)	Budget 2025	Evolution 2024/2025
013	Atténuations de charges	3 000.00	3 000.00	
70	Produits des services	14 450.00	16 250.00	
731	Impôts et taxes	344 899.00	352 975.00	
732	FPIC		18 000.00	
74	Dotations et participations	609 244.00	640 583.81	
75	Autres produits gestion courante	81 000.00	71 000.00	
77	Produits exceptionnels	0.00		
	Total des recettes de gestion des services	1 052 593.00	1 101 808.81	+4.68%
78	Reprise sur amortis. et provisions	0.00	0.00	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 052 593.00	1 101 808.81	+4.68%
042	Opérations d'ordre entre section	0.00	0.00	-
	TOTAL	1 052 593.00	1 101 808.81	
002	Résultat reporté	758 995.35	336 656.96	-55.65%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 811 588.35	1 438 465.77	-20.60 %

b) La fiscalité

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2025. Le produit attendu au titre de la fiscalité locale s'élève à 352 975 €. Le Coefficient Correcteur décidé par l'Etat dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'élève à 123 394 €.

c) Les dotations de l'Etat

Le produit attendu des dotations de l'Etat dont le montant s'élève à 640 583.81 € sera inscrit au budget 2025.

III – La section d'investissement

➤ Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Seules les subventions notifiées ont été inscrites au budget 2025.

A noter : Les dépenses d'investissement relatives aux deux compétences transférées sont désormais supportées par le budget de l'agglomération. En ce qui concerne la compétence « voirie », la commune verse à la Communauté d'agglomération une attribution de compensation d'investissement qui s'élève pour l'exercice 2025 à 63 074.00 €.

- Une vue d'ensemble de la section d'investissement (Présentation par chapitres)
Sur le budget 2025, sont repris en section d'investissement les dépenses et les recettes restant à réaliser au 31.12.2024

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser au 31.12.2024	Propositions nouvelles 2025	Total
204	Subventions d'équipement versées	59 286.98	63 074.00	122 360.98
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	20 623.10	70 000.00	90 623.10
21	Immobilisations corporelles	525 000.00	125 541.76	650 541.76
23	Immobilisations en cours	29 453.00	1 502 353.31	1 531 806.31
	Total des opérations d'équipement			
	Total des dépenses d'équipement	634 363.08	1 760 969.07	2 395 332.15
16	Remboursement d'emprunts	0	93 042.24	93 042.24
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	1 000.00	1 000.00
	Total des dépenses financières	0	94 042.24	94 042.24
	Total des dépenses réelles d'investissement	634 363.08	1 855 011.31	2 489 374.39
040	Opérations d'ordre entre sections		0.00	0.00
	TOTAL			
001	Solde d'exécution négatif reporté		0.00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	634 363.08	1 855 011.31	2 489 374.39

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser au 31.12.2024	Propositions nouvelles 2025	Total
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 000.00	216 922.00	296 922.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	80 000.00	216 922.00	296 922.00
10	Dotations Fonds Divers Réserves (Hors 1068)	0.00	16 805.22	16 805.22
1068	Excédents de fonctionnement	0.00	700 000.00	700 000.00
165	Dépôts & cautionnements reçus	0.00	0.00	0.00
024	Produits des cessions	0.00	0.00	0.
	Total des recettes financières	0.00	716 805.22	716 805.22
	Total des recettes réelles d'investissement	80 000.00	716 805.22	1 013 727.22
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00	88 501.32	88 501.32
041	Opérations patrimoniales	0.00	58 331.85	58 331.85
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0.00	146 833.17	146 833.17
001	Solde d'exécution positif reporté		1 328 814.00	1 328 814.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	80 000.00	2 409 374.39	2 489 374.39

- Les principaux projets restant à réaliser de l'exercice 2024 et les nouveaux projets de l'année 2025 sont les suivants :
 - Toiture vieille église
 - Traversée du village
 - Remplacement chaudière du stade
 - Bâtiments communaux (ancienne gendarmerie/salle des fêtes)
 - Mur logement Soliha
 - Achat Dispositif d'Alarme Travailleur Isolé (DATI)
 - Matériel informatique
 - Aménagement parking ancienne gendarmerie
 - Aménagement plaine des sports
 - Voirie communale

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025
 Date de reception de l'AR: 11/04/2025
 081-218100469-DE_2025_16-DE
 A G E D I

- Les subventions d'investissement attendues :
 - Région Occitanie, du Département du Tarn et de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pour les travaux de la traversée du village.

IV – Les données synthétiques du budget -

Principaux ratios

➤ Dépenses réelles de fonctionnement/population :	858.00
➤ Produit des impositions directes/population :	224.00
➤ Recettes réelles de fonctionnement/population :	700.00
➤ Encours de la dette/population :	585.46

Etat de la dette :

Capital restant dû au 01/01/2025 : 1 749 000.62 €

Annuités

En capital : 93 042.24 €

En intérêts : 26 118.24 €

Fait à Cadalen, le 10 avril 2025

Le Maire,
 Sébastien BRAYLÉ



Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de reception de l'AR: 11/04/2025

081-218100469-DE_2025_16-DE

A G E D I